

Date de convocation : 21 septembre 2018

Le 27 septembre 2018 à 18h20

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

*En tant que titulaires :* Monsieur Antoine AOUN, Madame Emilie AUGÉ (jusqu'au dossier n°19) , Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Olivier DÉRU (jusqu'au dossier n°21), Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Madame Annick FARCY, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Valérie GILLES, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Didier LHERMITE, Michel LAFONT (à partir du dossier n°19), Monsieur Philippe LAILLER (à partir du dossier n°18), Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Xavier LE COUTOUR (à partir du dossier n°17), Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN (à partir du dossier n°13), Madame Joëlle LEBREUILLY (à partir du dossier n°13), Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur André LEDRAN, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER (jusqu'au dossier n°18), Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Patrice MICHARD (à partir du dossier n°17), Monsieur Robert MICHEL, Madame Baya MOKHTARI, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL (jusqu'au dossier n°13), Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Claudie RIGOT, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Julie ROUSINAUD (dossiers n°11 à 20), Monsieur Dominique RÉGEARD (jusqu'au dossier n°20), Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Nadège SIMON, Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Sophie SIMONNET (à partir du dossier n°13), Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET.

*En tant que suppléants :* Madame Christiane HARIVEL suppléante de Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Laurent FORESTIER suppléant de Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Catherine LECHEVALLIER suppléante de Monsieur Claude YVER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Jacques VIRLOUVET à Madame Aurore BRUAND, Monsieur Christophe ALLEAUME à

Monsieur Patrick JEANNENEZ, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC à Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Madame Sophie SIMONNET à Madame Mireille NOËL (jusqu'au dossier n°12), Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Véronique BOUTÉ à Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Bruno DURAND à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Anne RAFFIN à Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Marc MILLET à Madame Stéphanie YON-COURTIN, Madame Emilie FREYMUTH à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Madame Martine LHERMENIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Madame Amandine FRANÇOIS à Monsieur Michel LE LAN, Madame Nathalie BOURHIS à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Rodolphe THOMAS à Monsieur Laurent MATA, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Marc POTTIER à Madame Nadine LEFÈVRE. Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE (à partir du dossier n°20), Madame Samia CHEHAB à M. RUDY L'ORPHELIN (à partir du dossier n°13), Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE à Monsieur Patrice MICHARD (à partir du dossier n°21), Madame Mireille NOËL à Madame Catherine GIRAULT (à partir du dossier n°14), Madame Martine VINCENT à Madame Joëlle LEBREUILLY (à partir du dossier n°13).

Excusés : Monsieur Romain BAIL, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Samia CHEHAB (jusqu'au dossier n°12), Monsieur Olivier DERU (à partir du dossier n°22), Monsieur Philippe DURON, Monsieur Michel LAFONT (jusqu'au dossier n°18), Monsieur Philippe LAILLER (jusqu'au dossier n°17), Monsieur Xavier LE COUTOUR (jusqu'au dossier n°16), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (jusqu'au dossier n°12), Madame Joëlle LEBREUILLY (jusqu'au dossier n°12), Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Patrick LESELLIER (à partir du dossier n°19), Monsieur Patrice MICHARD (jusqu'au dossier n°16), Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE (jusqu'au dossier n°20), Monsieur Dominique RÉGEARD (à partir du dossier n°21), Madame Julie ROUSINAUD (dossiers n°1 à 10 puis 21 à 35), Madame Martine VINCENT (jusqu'au dossier n°12), Monsieur Éric VÈVE.

Le conseil désigne M. Michel PATARD-LEGENDRE secrétaire de séance.

---

## COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

### **N° C-2018-09-27/01 - Installation de Madame Julie Rousinaud, conseillère communautaire**

Le conseil communautaire, prend acte de l'installation de madame Julie ROUSINAUD, conseillère communautaire,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération affichée le 1<sup>er</sup> octobre 2018

### **N° C-2018-09-27/02 - Élection du 6ème vice-président délégué au tourisme et au littoral**

Le conseil communautaire, prend acte de l'élection du 6ème vice-président délégué au tourisme et au littoral,

Le conseil communautaire proclame le résultat de cette élection à laquelle il a été procédé au scrutin secret :

Candidat : M. Frédéric LOINARD

Nombre de votants : 97  
Bulletins blancs ou nuls : 4  
Suffrages exprimés : 93  
Majorité absolue : 49

M. Frédéric LOINARD a obtenu 93 voix, est élu(e) 6ème vice-président délégué au tourisme et au littoral et installé(e),

Le conseil communautaire prend acte du nouvel ordre des vice-présidents au sein du bureau communautaire :

1<sup>er</sup> vice-président : M. Rodolphe THOMAS  
2<sup>ème</sup> vice-président : M. Michel LAFONT  
3<sup>ème</sup> vice-président : M. Philippe JOUIN  
4<sup>ème</sup> vice-président : M. Michel PATARD LEGENDRE  
5<sup>ème</sup> vice-présidente : Mme Hélène BURGAT  
6<sup>ème</sup> vice-président : M. Frédéric LOINARD  
7<sup>ème</sup> vice-président : M. Dominique GOUTTE  
8<sup>ème</sup> vice-président : M. Marc POTTIER  
9<sup>ème</sup> vice-président : M. Jean Marie GUILLEMIN  
10<sup>ème</sup> vice-président : M. Marc LECERF  
11<sup>ème</sup> vice-président : M. Michel MARIE  
12<sup>ème</sup> vice-président : M. Dominique VINOT-BATTISTONI  
13<sup>ème</sup> vice-président : Mme Stéphanie YON-COURTIN  
14<sup>ème</sup> vice-président : M. Franck GUÉGUÉNIAT  
15<sup>ème</sup> vice-président : M. Aristide OLIVIER

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/03 - SEM Normandie Aménagement - désignation d'un représentant supplémentaire suite au rachat d'actions de la Région Normandie**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour procéder à cette désignation,

Le conseil communautaire désigne M. Michel MARIE en qualité de membre du conseil d'administration de la SEM Normandie Aménagement,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/04 - SDEC Energie : désignation des représentants de SALINE et de ROSEL, retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy et adhésion de la Communauté de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour les désignations

Le conseil communautaire désigne au sein du SDEC Energie M Maurice LETRÉSOR pour la commune de Saline au titre de la Communauté Urbaine et M. Claude MARTIN pour la commune de Rosel au titre de la Communauté Urbaine.

Le conseil communautaire accepte le retrait de la commune de Pont-Farcy du SDEC

Le conseil communautaire accepte l'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/05 - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2018 - Budget principal - Budget assainissement - Budget transports**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les projets de DM1 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe des transports qui se résument ainsi par chapitres :

**Budget principal :**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	-157 401,15
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	3 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	37 500,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	50 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-285 499,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-25 818,85
<b>Total</b>	<b>-378 219,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	-585 145,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	156 926,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-50 000,00
Chapitre 76 - Produits financiers	100 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>-378 219,00</b>

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	5 500,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	143 540,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	185 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	124 143,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-80 643,00
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	166 000,00
Zones d'activités transférées - Travaux - 9012	-440 559,16
ENSI 2 - 9036	-200 000,00
Infrastructures études - 9040	-43 472,27
PLH-Réhabilitation thermique - 9048	-80 000,00
PLH - Accession sociale propriété - 9049	-200 000,00
PLH - Foncier subvention FMF FMI - 9050	-96 000,00
Echangeur bvd des pépinières - 9065	-300 318,67
Modernisation aéroport Caen-Carpique - 9066	305 000,00
Déchetterie - 9067	-540 000,00
Création pistes cyclables - 9071	-120 000,00

BUNe - 9073	-2 412 680,38
Boulevard Jean Moulin - 9074	-210 000,00
ENSI 3 - 9076	-40 000,00
Echangeur Lion sur mer - 9078	-160 000,00
MOHO - 9082	-9 100 000,00
Côte de Nacre - 9083	-1 659 136,00
Cimetières - 9084	565 000,00
Mises aux normes aéroport - 9085	-50 000,00
Boucles cyclo-pédestres nord - 9086	-90 000,00
Boulevard Industriel - 9088	-90 000,00
Caen - 1005	12 475,20
Cuerville - 1012	9 000,00
Hérouville Saint Clair - 1019	2 997,00
Ifs - 1020	125 728,20
Mathieu - 1024	15 600,00
Ouistreham -1028	175 000,00
Rots - 1032	310 000,00
Thaon - 1039	166 800,00
Ouest A - 1042	683 280,00
<b>Total</b>	<b>-12 917 746,08</b>

#### Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-25 818,85
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 10 - FCTVA	-1 000 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	-133 500,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	-9 998 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées-rembours	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
MOHO - 9082	-3 000 000,00
Caen - 1005	10 396,00
Hérouville Saint Clair - 1019	2 497,50
Ifs - 1020	101 112,60
Mathieu - 1024	13 000,00
Ouistreham -1028	145 833,34
Rots - 1032	258 333,33
Thaon - 1039	139 000,00
Ouest A - 1042	569 400,00
<b>Total</b>	<b>-12 917 746,08</b>

#### Budget Assainissement :

##### Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	95 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	78 500,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	55 883,99
<b>Total</b>	<b>229 383,99</b>

Recettes d'exploitation

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	229 383,99
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	
<b>Total</b>	<b>229 383,99</b>

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	6 649,89
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 4581 - Opérations pour compte de tiers	1 070 000,00
<b>Total</b>	<b>1 076 649,89</b>

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	55 883,99
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	78 500,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	232 265,90
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	-360 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers	1 070 000,00
<b>Total</b>	<b>1 076 649,89</b>

**Budget des transports :**

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	22 964 344,40
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	260 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	490 478,86
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	127 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	294,18
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-2 438 640,30
<b>Total</b>	<b>21 403 477,14</b>

## Recettes d'exploitation

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	539 527,03
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	20 863 950,11
<b>Total</b>	<b>21 403 477,14</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 16 - Emprunts et dette assimilée	380 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	4 160 158,20
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
<b>Total</b>	<b>4 540 158,20</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-2 438 640,30
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	3 385 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 466 798,50
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	127 000,00
<b>Total</b>	<b>4 540 158,20</b>

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **N° C-2018-09-27/06 - Autorisations de programme et d'engagement - Décision modificative n°1 de l'exercice 2018**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications des autorisations de programme ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **N° C-2018-09-27/07 - Budget assainissement - Régularisations des écarts entre l'état de l'actif et l'inventaire**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le comptable public afin qu'il procède, par écritures d'ordre non budgétaires, tel qu'il est indiqué dans les nomenclatures comptables et budgétaires, au rapprochement de son compte de gestion et de son état de l'actif avec l'inventaire du budget assainissement,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/08 - Délégation de Service Public - Contrat de concession de construction et d'exploitation des parcs de stationnement du 30 juillet 1993 - avenant n° 14**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°14 au contrat de concession de construction et d'exploitation des parcs de stationnement du 30 juillet 1993.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/09 - Exonération temporaire de CFE pour les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention), décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) les créations et les extensions d'établissements réalisées dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté urbaine Caen la mer : Grâce de Dieu, Guérinière, Pierre Heuzé, Calvaire Saint Pierre, Grande Delle, Val, Belles Portes, Grand Parc, centre-ville de Colombelles,

Le conseil communautaire fixe le taux de l'exonération à 100%,

Le conseil communautaire fixe la durée de l'exonération à 5 ans,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/10 - Changement d'imputation comptable des mandats pour les travaux de la Bibliothèque Alexis de Tocqueville et du stade nautique**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le comptable public afin qu'il procède, par écritures d'ordre non budgétaires, tel qu'il est indiqué dans les nomenclatures comptables et budgétaires, au transfert des sommes inscrites dans le cadre des travaux de la bibliothèque Alexis de Tocqueville et du stade nautique,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/11 - Délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure destinée à recevoir les réseaux de télécommunications - avenant n° 9**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 9,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 9 à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure destinée à recevoir des réseaux de télécommunications, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/12 - Cellule Economique Régionale de la Construction de Normandie (CERC) - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine Caen la mer**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la CERC Normandie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et de verser le montant de la cotisation correspondante,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est/sont candidat(s) : M. Dominique GOUTTE

Le conseil communautaire désigne M. Dominique GOUTTE comme représentant de Caen la mer à l'assemblée générale de la CERC Normandie,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-09-27/13 - Adhésion à l'Association Caen la mer Emploi et Compétences - Subvention 2018 - Désignation des représentants**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de ses représentants,

Le conseil communautaire désigne pour représenter la Communauté urbaine, au sein de l'Assemblée Générale de l'association "Caen la mer Emploi et Compétences" les élus communautaires suivants :

1. Mme Stéphanie YON COURTIN (Saint-Contest)
2. M. Rodolphe THOMAS (Hérouville Saint Clair)
3. M. Marc MILLET (Caen)
4. Mme Myriam MOUCHEL LETELLIER (Thue et Mue)
5. M. Thierry RENOUF (Ifs)
6. Mme Dominique HALBOUT (Soliers)
7. Mme Delphine PERDEREAU (Carpiquet)
8. M. Pascal PIMONT (Caen)

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention entre la Communauté urbaine Caen la mer et l'Association "Caen la mer Emploi et Compétences",

Le conseil communautaire décide l'attribution d'une subvention à la Caen la mer Emploi et Compétences, d'un montant de 247 023 € en un versement unique, pour l'année 2018,

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention entre la Communauté urbaine Caen la mer et la Mefac pour la période 2015-2020,

Le conseil communautaire autorise le président à signer tout document afférent à cette association,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-09-27/14 - Biéville-Beuville - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°6 - Approbation et bilan de la concertation**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de Biéville-Beuville,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet de mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/15 - Blainville-sur-Orne - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Approbation et bilan de la concertation**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Blainville-sur-Orne,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet de mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/16 - Bretteville-sur-Odon - Plan Local d'Urbanisme - Déclaration de projet n°1 - Déclaration de l'intérêt général et mise en compatibilité du PLU**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare le projet de l'opération d'aménagement du Triangle des Crêtes à Bretteville-sur-Odon d'intérêt général,

Le conseil communautaire approuve la mise en compatibilité du PLU de Bretteville-sur-Odon pour le projet de l'opération d'aménagement du Triangle des Crêtes à Bretteville-sur-Odon,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté urbaine de Caen la mer et dans la mairie de Bretteville-sur-Odon durant 1 mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/17 - Bretteville-sur-Odon - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Approbation et bilan de la concertation**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Bretteville-sur-Odon,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine de Caen la Mer et dans la mairie de Bretteville-sur-Odon durant 1 mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/18 - CAEN - Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (3 contres – 2 abstentions), approuve la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de CAEN,

Le conseil communautaire dit que, conformément aux dispositions des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à la Préfecture du Calvados, fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine et en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

Le conseil communautaire précise que la présente délibération sera exécutoire après sa réception en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et d'insertion dans la presse, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/19 - Colombelles - Plan Local d'Urbanisme - Modification n°3 - Engagement de la procédure**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, engage la procédure de modification n°3 du PLU de Colombelles,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/20 - Hermanville-sur-Mer - Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU révisé**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation réalisée durant l'élaboration du projet de PLU ;

Le conseil communautaire arrête le projet de PLU communal d'Hermanville-sur-Mer,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicités ;

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/21 - Ifs - Plan Local d'Urbanisme - Modification n° 2 - Engagement de la procédure**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, engage la procédure de modification n° 2 du PLU de Ifs,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/22 - Mouen - Plan Local d'Urbanisme - Révision allégée ne portant pas atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prescrire la révision « allégée » du PLU de Mouen, conformément aux dispositions de l'article L. 153-31 et L 153-34 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil communautaire décide d'ouvrir la concertation pendant toute la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/23 - Soliers - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Approbation et bilan de la concertation**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Soliers,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet de mesures réglementaires de publicité,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/24 - Verson- Plan Local d'Urbanisme - Révision allégée ne portant pas atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durables - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prescrire la révision « allégée » du PLU de Verson, conformément aux dispositions de l'article L. 153-31 et L 153-34 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil communautaire décide d'ouvrir la concertation pendant toute la durée des études et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/25 - Tarification du service commun ADS et convention d'adhésion pour les communes extérieures à Caen la mer**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les règles de tarification,

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention relative au fonctionnement du service commun instructeur des autorisations du droit des sols,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/26 - Redevances d'occupation du domaine public avec ancrage - Tarifs 2018**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public avec ancrage, tarifs 2018 ci-après :

DESIGNATION	Tarif VDC 2017 (par m <sup>2</sup> annuel)	Proposition Tarif CLM 2018 (par m <sup>2</sup> annuel)
<u>OCCUPATIONS AVEC ANCRAGE – SECTEUR CENTRE CAEN LA MER</u> Zone 1 - « zone centrale piétonne »	76,75 €	76,75 €

Zone 2 - « zone centrale et zone générale piétonne »	76,75 €	76,75 €
Zone 3 - « zone générale »	65,65 €	65,65 €

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/27 - Approbation du document cadre des orientations en matière d'attribution de logements sociaux**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le document cadre des orientations en matière d'attributions de logements sociaux pour le territoire de Caen la mer,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/28 - Approbation du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 contre), approuve le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/29 - Signature de la charte inter-bailleurs de relogement dans le cadre des opérations de démolition**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la charte inter-bailleurs de relogement,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer ladite charte ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**N° C-2018-09-27/30 - Approbation des comptes rendus annuels à la collectivité des ZAC de La Maslière à Bretteville-sur-Odon, les Hauts de l'Orne à Fleury-sur-Orne et Jean Jaurès à Colombelles - ZAC de La Maslière à Bretteville-sur-Odon : avenant n° 4 au traité de concession - ZAC Les Hauts de l'Orne à Fleury-sur-Orne : avenant n° 2 au traité de concession et mise en place d'une convention d'avance de trésorerie**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes rendus annuels à la collectivité (CRAC) 2017, les bilans financiers et plans de trésorerie prévisionnels de chacune des zones d'aménagement concerté (ZAC),

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n° 4 au traité de concession de la ZAC de La Maslière et de l'avenant n° 2 au traité de concession de la ZAC Les Hauts de l'Orne,

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention d'avance de trésorerie de la concession d'aménagement "ZAC Les Hauts de l'Orne",

Le conseil communautaire décide d'octroyer une avance de trésorerie de 2 500 000 € à Normandie Aménagement pour l'aménagement de la ZAC Les Hauts de l'Orne,

Le conseil communautaire décide de modifier le programme global des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC de La Maslière à Bretteville-sur-Odon,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-09-27/31 - SYVEDAC - présentation du rapport annuel 2017**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2017 du SYVEDAC.

#### **N° C-2018-09-27/32 - Rapport annuel 2017 relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2017, et autorise sa diffusion au public.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **N° C-2018-09-27/33 - Concession de Travaux Publics (CTP) pour la 1ère ligne de TVR - Rapport 2017 de la STVR retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et l'analyse de la qualité du service**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la transmission, après la date contractuelle du 31 mai, des éléments techniques et financiers attendus dans le rapport d'activité de l'année 2017,

Le conseil communautaire prend acte de l'avis formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 septembre 2018.

#### **N° C-2018-09-27/34 - Concession de Service Public (CSP) des transports urbains de l'agglomération caennaise - Rapport 2017 de la Société KEOLIS CAEN retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et l'analyse de la qualité du service**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la production par le concessionnaire de service public de son rapport d'activité 2017 correspondant à la dernière année du contrat relatif à la concession de service public.

Le conseil communautaire prend acte de l'avis formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 septembre 2018.

#### **N° C-2018-09-27/35 - Adhésion de Caen la mer au Syndicat Mixte Atoumod - Désignation des représentants**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la communauté urbaine Caen la mer au Syndicat Mixte Atoumod.

Le conseil communautaire approuve les statuts.

Le conseil communautaire désigne 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour représenter Caen la mer au sein du comité syndical :

- Représentants titulaires :
- Mme Marine VINCENT
- M. Philippe LAFORGE

-M. Michel BOURGUIGNON

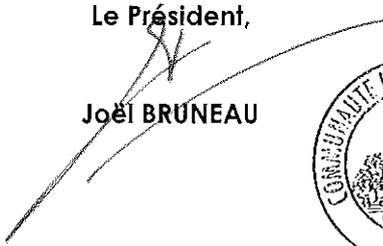
- Représentants suppléants :
- Mme Catherine GIRAULT
- M. Denis VIEL
- M. Patrice MICHARD

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

(Diffusion aux maires des 55 communes  
+ à tous les conseillers communautaires  
titulaires et suppléants)

Affiché le **12 OCT. 2018**

Le Président,

  
Joël BRUNEAU



